

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le **lundi 13 novembre 2023**, le Conseil Municipal de **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 novembre 2023

Objet
N° 23/08/05
Procuration du Maire pour la signature d'un acte de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section A n°4883

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la convention de servitude régularisé entre la société ENEDIS et la commune de Vallorcine le 24 janvier 2022 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution pulique d'électricité sur la parcelle suivante appartenant à la commune :

Commune : VALLORCINE

Section : A

N° : 4883

Moyennant une indemnité de 20.00€

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- **SIGNER** tout acte contenant convention de servitude créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- **FAIRE** toutes déclarations ;
- **PASSER** et **SIGNER** tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

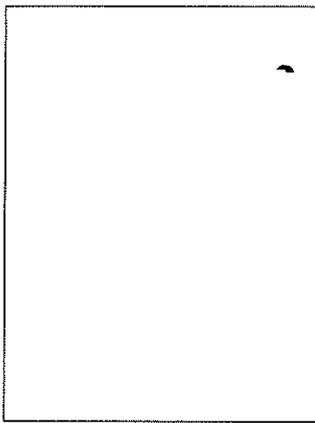
Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 074-217402908-20231113-23_08_05-DE

S²LO



Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement, ou pour des raisons de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 4 route des Vignières, 74000 ANNECY.

Ainsi fait et délibéré,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches